

RÉPONSE DE SCGM À UNE DEMANDE D'INFORMATION

Origine : Information requests prepared by Industrial Economics, Incorporated

Demandeur : Association des consommateurs industriels de gaz (ACIG)

Question 5 Tariff Charge Unbundling Issues

Reference: SCGM-8,1,1-10,all

Context: SCGM-8 presents both incremental and average block charges for each tariff block for each rate class under unbundled rates. IEC was not able to follow all of the logic behind the calculations based on the information provided in that exhibit and requests additional supporting information. Electronic copies of this exhibit would assist immeasurably.

Information Requests:

- a. Please provide electronic copies of the spreadsheets comprising the referenced exhibit, as well as any additional spreadsheets to which these are electronically linked.
- b. Please provide an exhibit that depicts T/D revenues for rate classes 3, 4 and 5 by block charge under present bundled and proposed unbundled rates. For each rate class, the exhibit should include:
 - i. Present and proposed tariff charges, unbundled as appropriate;
 - ii. Billing determinants for each rate block, including those determinants subject to demand, base commodity, peak shaving commodity, and unauthorized withdrawal commodity charges;
 - iii. Contract period, summer/winter and minimum contracted volume discounts;
 - iv. Any other adjustments needed to derive revenues by tariff class from the charges specified in the present and proposed tariff.

Réponse

- a) Nous avons déjà fourni les fichiers électroniques de la pièce SCGM-8, document 1. Il est à noter que la page 1 du document est un résumé des calculs détaillés aux pages 3 à 6 pour ce qui est des tarifs 3 et 4 et aux pages 7 à 10 pour le tarif 5. Les liaisons dans les fichiers sont donc à cet effet. Il n'y a pas d'autres fichiers liés.
- b) La pièce SCGM-8, document 1 fournit la majorité des détails demandés. Pour les tarifs 3 et 4, les différentes informations se retrouvent aux endroits suivants :

Revenus TD groupés : page 5, colonne 22, lignes 3 à 15

Les résultats peuvent être conciliés avec la pièce SCGM-5,
document 2, lignes 16 à 24, colonne 5.

Revenus dégroupés : page 4, lignes 62 à 74 , obtenus en multipliant les volumes de la colonne 4 aux taux unitaires des colonnes suivantes :

- Composante M résiduel : colonne 13a
- Composante C résiduel : colonne 13b
- Composante T : colonne 13
- Composante É : colonne 19
- Composante D avant réduction : colonne 12
- Composante D après réduction : colonne 12 multiplié par (1 - % colonne 20)
- Total dégroupé : revenus à la colonne 22

Les paramètres requis dans les calculs (volume retiré, volume souscrit, proportion chauffage utilisée pour bâtir le profil) sont indiqués, toujours à la page 4, lignes 62 à 74, aux colonnes 3 à 6a, et aux colonnes 14 à 18 pour les paramètres utilisés dans le tarif d'équilibrage.

Certaines colonnes ont été cachées lors de l'impression pour ne pas alourdir la présentation. Vous pouvez toutefois les voir dans le fichier électronique que nous vous avons remis, en affichant ces colonnes. On y retrouve principalement les informations sur les volumes d'écrêtement et de retrait interdit pour l'été et l'hiver.

En ce qui concerne les réductions, à la page 4 du document aux lignes 47 à 59, la colonne 21a montre la réduction moyenne, par sous-tarif applicable, pour la durée de contrat en tarification groupée alors que la colonne 21b montre la réduction totale ; la différence représentant la réduction pour ratio été/hiver. Pour la tarification dégroupée, la conversion de la réduction pour la durée de contrat se retrouve à la colonne 20 de la page 4, aux lignes 62 à 74.

Pour le tarif 5, les différentes informations se retrouvent aux endroits suivants :

Revenus TD groupés : page 9, colonne 22, lignes 3 à 16
Les résultats peuvent être conciliés avec la pièce SCGM-5, document 2, lignes 31 et 38, colonne 5. Il est à noter que cette pièce montrent les interruptions distinctement. Dans l'exercice de dégroupement, nous les avons intégrées à chaque sous-tarif.

Revenus dégroupés : page 8, lignes 71 à 84, obtenus en multipliant les volumes de la colonne 4 aux taux unitaires des colonnes suivantes :

- Composante M résiduel : colonne 9a
- Composante C résiduel : colonne 9b
- Composante T : colonne 9
- Composante É : colonne 13
- Composante D avant réduction : colonne 8
- Composante D après réduction : colonne 8 multiplié par (1 - %colonne 15)
- Total dégroupé : revenus à la colonne 16

Les paramètres requis dans les calculs (volume annuel, volume de positionnement, proportion chauffage utilisée pour bâtir le profil) sont indiqués toujours à la page 8, lignes 71 à 84, aux colonnes 3 à 6, et aux colonnes 10 à 12 pour les paramètres utilisés dans le tarif d'équilibrage.

Une seule colonne a été cachée lors de l'impression pour ne pas alourdir la présentation. Il

s'agit du volume de positionnement théorique utilisé dans le calcul du taux unitaire moyen. Vous pouvez toutefois la voir dans le fichier électronique que nous vous avons remis, en affichant cette colonne.

En ce qui concerne les réductions, les colonnes 15a, 15b et 15 de la page 9 montrent les valeurs moyennes par sous-tarif pour chacun des types de réduction (durée contractuelle et volume minimal contractuel VMC) et l'ensemble des réductions rattachées à la structure en tarification groupée. Pour la tarification dégroupée, les conversions de réduction se retrouvent aux colonnes 15a, 15b et 15 de la page 8, aux lignes 70 à 84.

La pièce SCGM-8, document 1, page 8 est déposée à nouveau car une erreur s'est glissée à la colonne 15a, aux lignes 70 à 84, relativement à la conversion de la réduction pour le volume minimal contractuel. Cette modification n'a pas d'impact sur les résultats car les calculs ont été effectués avec la réduction totale (colonne 15).